



du Collectif Organisé des
Gouvernements Locaux et Régionaux



Déclaration de la Global Taskforce des Gouvernements Locaux et Régionaux à la quatrième Conférence Internationale sur le Financement du Développement

30 juin – 3 juillet, Séville, Espagne

Introduction

Les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont des acteurs politiques en première ligne de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau local. Ils sont directement responsables de 40 % des investissements publics mondiaux et consacrent une part importante de leurs ressources à la protection sociale et aux services publics, qui sont des éléments essentiels des villes et territoires solidaires et le fondement du mouvement en faveur de l'égalité. Au cœur des crises actuelles – du changement climatique à la fragilité démocratique en passant par l'aggravation des inégalités –, les GLR sont confrontées à la fois aux pressions et au potentiel de transformation de notre époque. Pourtant, des contraintes financières persistantes continuent de compromettre leur capacité à planifier des stratégies de développement durable à long terme, à répondre aux situations d'urgence et à satisfaire les besoins changeants de leurs populations grâce à des systèmes de soins locaux.

Le collectif organisé des GLR au niveau mondial accueille le consensus trouvé autour du Compromis de Séville de la quatrième Conférence sur le financement du développement (FfD4) en tant qu'agenda mondial de développement durable plaçant la confiance dans le système multilatéral. Le paragraphe consacré au financement local qui a été maintenu à partir des versions antérieures mentionne les plans d'action et de responsabilité des GLR mais ne reconnaît pas explicitement les GLR comme des acteurs essentiels du financement du développement. Durant et suite à FfD4, notre collectif continuera de contribuer et s'investir pour le financement du développement et fait appel à : (1) garantir l'accès au financement par le biais de mécanismes de financement décentralisés ; (2) donner la priorité aux investissements sociaux et alignés sur les objectifs de développement durable pour les services publics, les systèmes de soins et les biens communs ; et (3) établir un mécanisme mondial d'évaluation et de suivi sur les besoins de financement et les opportunités d'investissement aux niveaux local et régional. Il est essentiel de rappeler et de construire sur la base des engagements du paragraphe 34 de l'Agenda d'Action d'Addis-Abeba, adopté il y a dix ans lors de la troisième Conférence sur le financement du développement.

1. Renforcement des mécanismes d'accès au financement

Afin de répondre aux besoins en services publics et en investissements non financés que les réalités climatiques et sociales exigent au niveau local, des mécanismes de financement adéquats et accessibles doivent être mis en place et renforcés grâce à une réforme en profondeur de l'architecture financière mondiale.

Nous, gouvernements locaux et régionaux, faisons appel à :

- ➔ **Renforcer les marges de manœuvre budgétaires locales** et une augmenter les ressources financières correspondant aux compétences transférées, grâce à une décentralisation politique et administrative formalisée par des cadres juridiques nationaux fondés sur le principe de subsidiarité.
- ➔ **Faciliter l'accès aux capitaux publics et privés internationaux**, notamment par le biais de prêts concessionnels, de plateformes numériques et de processus simplifiés, avec l'appui de mécanismes de garanties et d'atténuation des risques, facilité par les banques de développement infranationales, nationales et multilatérales, et adapté aux réalités des acteurs publics locaux qui fournissent des services publics universels et des infrastructures.
- ➔ **Renouveler les accords de coopération internationale** afin de mieux associer les gouvernements locaux et régionaux au développement de programmes mondiaux et régionaux en matière de financement du développement et de les impliquer dans la localisation de l'aide publique au développement. Une profonde réforme de l'architecture financière mondiale doit mettre en place des mécanismes de financement adéquats et accessibles afin de répondre aux besoins de services publics et d'investissements que les réalités climatiques et sociales exigent au niveau local.

L'accès au financement et aux ressources financières doit être adapté aux capacités et aux besoins des gouvernements locaux et régionaux (GLR) en leur concédant une plus ample marge de manœuvre budgétaire, à travers la stabilité des transferts fiscaux intergouvernementaux et une révision de l'architecture nationale pour la localisation des financements par le biais de banques de développement nationales et de territoires.

La mobilisation des financements privés et la collaboration avec les plateformes nationales pour le financement du développement au niveau local sont des compléments nécessaires à la capacité d'ingénierie financière locale et à la mobilisation de ressources propres par le biais d'impôts et de redevances. Ces plateformes nationales structurent des portefeuilles de projets et mettent à disposition des instruments de montage de projets afin de faire le lien entre les besoins de financement locaux et les fonds nationaux, régionaux et internationaux. Elles devraient être guidées par les principes de la gouvernance pluri-niveau et conçues de manière à ce que les GLR soient associés à l'élaboration du portefeuille de projets et du cadre national d'investissement.

Favoriser l'accès des collectivités à des mécanismes de financement adéquats implique de fournir les formations et l'assistance technique nécessaires, telles que des capacitations sensibles au contexte et grâce au partage d'informations sur tous les outils existants afin que ceux qui ont besoin de financement puissent y avoir accès. Les mécanismes de préparation de projets peuvent contribuer à réduire les obstacles techniques à la conception des projets et à la soumission de candidatures, afin que les collectivités bénéficiaires potentielles, en particulier celles qui disposent de moins

d'expertise au sein de leur administration, puissent recevoir les ressources et les fonds auxquels elles aspirent.

En outre, des mécanismes de garanties multilatérales pour les villes et régions sont en cours de structuration en tant qu'instrument de transformation visant à faciliter l'emprunt au niveau infranational sans affecter les bilans de dettes souveraines. Il est essentiel de promouvoir un cadre-guide pour encourager l'emprunt infranational responsable et fondé sur l'évaluation de la solvabilité afin d'éviter le surendettement. Les investisseurs doivent également s'efforcer de lutter contre les idées préconçues et d'accorder une confiance bien fondée aux acteurs publics du territoire.

Les GLR sont prêts à travailler avec tous les types de partenaires et à s'associer au secteur privé ou à recourir à des instruments de financement mixte afin d'exploiter les ressources potentielles et existantes. La combinaison de financements publics et privés peut contribuer à réduire les risques liés aux investissements afin d'encourager la participation du secteur privé, mais elle doit être utilisée avec prudence afin de se concentrer sur des projets à faible rendement et à fort impact qui, sans cela, n'auraient pas intéressé le secteur privé ; car il est essentiel de tirer le meilleur parti des ressources publiques limitées.

Une plus grande part de l'aide publique au développement (APD) devrait être allouée aux GLR, compte tenu de leur rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable et leur contribution à la coopération au développement, afin d'augmenter le taux de 1,3 % de l'APD bilatérale qui a été allouée aux GLR en 2019. Il existe un grand potentiel pour réorienter ce financement vers les GLR afin qu'ils contribuent efficacement au développement interrégional à fort impact et aient accès aux capacités, aux connaissances et aux compétences nécessaires pour améliorer la prestation des services publics en localisant le financement dans le cadre des efforts de coopération, dont la coopération décentralisée, au titre de l'aide publique au développement.

2. Donner la priorité à la finance au service de l'humanité

Conformément à leur mandat, les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont responsables de la mise en œuvre d'environ 65 % des indicateurs des objectifs de développement durable et participent à la fourniture de la plupart des services publics qui constituent les piliers de sociétés inclusives et résilientes, allant de l'eau et de l'assainissement à l'énergie et aux transports, en passant par la sécurité alimentaire, le logement et la culture. La réforme de l'architecture financière mondiale doit examiner à la fois la quantité et la qualité des financements disponibles pour répondre aux besoins et aux réalités des collectivités locales et régionales. Le collectif organisé des GLR s'engage à montrer la voie dans la redéfinition des valeurs fondamentales des systèmes financiers et économiques, en plaçant la réduction de toutes les formes d'inégalités, en particulier les inégalités entre les genres, et la promotion d'une société inclusive au cœur de leurs décisions budgétaires.

Nous, gouvernements locaux et régionaux, faisons appel à :

- ➔ **Placer les soins, la protection sociale, l'égalité des genres et la réduction des inégalités au centre des décisions d'investissement et de dépenses** dans le cadre d'une architecture financière internationale réformée qui renforce le financement des ODD afin de consolider les services publics locaux et l'économie sociale et solidaire, en mettant l'accent sur le logement en tant que déterminant du droit à la ville.
- ➔ **Promouvoir des systèmes financiers qui intègrent les principes économiques féministes dans les prises de décisions financières** et qui reconnaissent et investissent dans les soins, le leadership des femmes et l'intégration de la dimension de genre en tant que composantes essentielles de sociétés inclusives, durables et dignes.
- ➔ **Donner la priorité aux investissements dans les infrastructures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique** dans les villes et régions vulnérables au changement climatique, notamment par l'intégration de pratiques de budgétisation verte à tous les niveaux de gouvernement.

Le financement doit être politisé et mis à disposition des investissements publics essentiels et des secteurs prioritaires tels que les systèmes de soins et la protection sociale. Il est indispensable de soutenir les systèmes de soins locaux qui reconnaissent et redistribuent le travail de soins et le leadership des femmes comme éléments centraux de l'élaboration des politiques et en mettant en œuvre l'intégration de la dimension de genre, afin de construire une société plus digne, plus inclusive et plus durable. L'investissement social et dans le financement des objectifs de développement durable est une orientation politique qui place au centre les services publics locaux pour la protection sociale, les soins, les biens communs et l'égalité des chances pour toutes et tous, en intégrant les principes économiques féministes au cœur de l'architecture financière réformée. Les systèmes de financement doivent également être favorables aux écosystèmes locaux et à l'économie sociale et solidaire. Cette dernière favorise l'innovation sociale territoriale et contribue à la résilience des économies locales, en mettant notamment l'accent sur les entreprises dirigées par des femmes et les initiatives d'action climatique. L'architecture financière doit venir en appui aux mouvements féministes, aux alliances intergénérationnelles et aux initiatives locales. Le financement des GLR devrait placer le logement au premier plan de ses investissements, en tant que secteur déterminant pour le droit à la ville, la qualité de vie et la situation économique des habitant·e·s.

Les investissements dans les infrastructures d'atténuation et d'adaptation dans les villes et régions vulnérables au changement climatique devraient également devenir une priorité de financement à tous les niveaux de gouvernement, en plus d'intégrer les considérations climatiques, et notamment l'adaptation au climat, dans la planification financière par le biais de la budgétisation verte.

Les systèmes de financement du développement doivent permettre la fourniture de services publics locaux et territoriaux et les investissements répondant aux besoins urgents, tout en construisant des sociétés inclusives, durables et égalitaires, dans une perspective de système urbain-rural intégré accordant un rôle clé aux villes intermédiaires. Le financement doit être mis au service de l'humanité, de chaque communauté locale et des générations futures, avec les objectifs de développement durable et les soins comme lignes directrices. Pour cela, les cadres budgétaires devraient encourager et récompenser les investissements inclusifs.

Nous appelons à l'intégration systématique de la dimension du genre, à la reconnaissance explicite de toutes les femmes et les filles dans leur diversité et à la prise en compte des références centrales que sont l'égalité et la démocratie. Il est nécessaire d'aller au-delà de la budgétisation sensible au genre et des investissements dans l'économie des soins, pour établir des engagements concrets et intersectionnels et des objectifs mesurables pour lutter contre les inégalités systémiques et défendre les droits et le bien-être des femmes, des filles et des communautés marginalisées à l'échelle mondiale.

3. Suivi de la localisation des finances

Pour une gouvernance financière mondiale plus inclusive, le processus de financement du développement doit également mieux reconnaître les gouvernements locaux et régionaux (GLR) en tant que parties prenantes des consultations, des négociations et des mécanismes de mise en œuvre qui en découlent. Ainsi, le collectif des GLR propose que la révision de l'architecture financière internationale inclue des mécanismes spécifiques de mise en œuvre et de suivi de la localisation des financements.

Compte tenu de l'importance du financement des GLR et de l'urbanisation pour le financement du développement, nous demandons aux États membres des Nations Unies de créer, dans le cadre du processus de financement du développement, un espace ou un forum intergouvernemental dédié et permanent pour rendre compte de l'évolution de la localisation du financement et ainsi prendre des engagements communs et agir en faveur du développement durable à partir du terrain. Une réunion annuelle avec le Secrétaire général des Nations unies ou l'Assemblée générale visant à présenter des données et à partager les contributions des GLR au financement du développement, serait l'occasion de placer les finances locales et régionales au centre des processus et de l'agenda intergouvernementaux et, de cette manière, de continuer à demander aux institutions internationales de reconnaître officiellement les GLR en tant que parties prenantes spécifiques.

Nous, gouvernements locaux et régionaux, faisons appel à :

- ➔ **Établir un espace intergouvernemental dédié et permanent pour suivre l'évolution des finances publiques infranationales** dans le cadre du processus de financement du développement, afin de permettre des engagements conjoints et des mesures collectives informées concernant la localisation du financement et la reconnaissance officielle des GLR en tant que parties prenantes spécifiques et moteurs essentiels de la réalisation des objectifs de développement durable au sein de l'architecture financière internationale.
- ➔ **Créer un mécanisme annuel d'évaluation et de rapport** au sein de ce forum afin de présenter des mises à jour et des recommandations politiques aux États membres des Nations Unies, sur la base des mécanismes de coordination et des plateformes de suivi existants à plusieurs niveaux, et diversifier les indicateurs de développement au-delà du produit intérieur brut, afin de garantir que les finances infranationales soient pleinement intégrées dans les processus intergouvernementaux mondiaux.
- ➔ **Investir dans des mécanismes de collecte de données sur les gouvernements locaux et régionaux** afin de promouvoir la divulgation d'informations sur les finances infranationales, l'accès à des données fiables et comparables, et de favoriser la responsabilité, l'élaboration de politiques fondées sur des données et l'amélioration de l'accès à l'emprunt.

Alors que les débats de la Conférence FfD4 visent à définir les recommandations politiques pour la réforme de l'architecture financière internationale, le manque de données fiables, normalisées et comparables sur les finances publiques et la gouvernance infranationales reste critique. L'amélioration de la gestion et de la mesure de l'impact des investissements et des finances publiques grâce aux bases de données ouvertes telles que recueillies par l'initiative de l'Observatoire mondial des finances et des investissements des collectivités territoriales (WOFI) pourrait contribuer à ce processus d'évaluation et de suivi. Cette proposition pourrait s'inspirer et s'appuyer sur diverses expériences de coordination et de plateformes existantes, qui seraient compilées et structurées dans le cadre d'un processus formel. L'obtention de données comparables et standardisées sur les finances des GLR et leur intégration dans une approche de remise de rapports réguliers permettraient également d'améliorer l'accès des GLR au financement grâce à des notations financières et des plans d'investissement mieux informés.

Un forum intergouvernemental de suivi des finances des GLR serait l'occasion de mettre en place des processus responsables, transparents et participatifs contribuant à un système financier mondial inclusif et multilatéral. Cet espace serait une nouvelle occasion de diversifier les indicateurs de progrès et de développement, en explorant et en s'ouvrant à des indicateurs multidimensionnels allant au-delà du produit intérieur brut.

Conclusion

L'appel à la réforme de l'architecture financière mondiale vise un meilleur accès au financement pour les gouvernements locaux et régionaux (GLR) et la mise en avant des investissements alignés sur les objectifs de développement durable et les systèmes de soins. Le suivi de la contribution des GLR au financement du développement à travers un forum ou espace de dialogue et de rapport annuel servirait également à identifier les besoins et les opportunités spécifiques de ce collectif. Toutes les propositions présentées nécessitent un changement important pour une gouvernance de l'architecture financière internationale où les GLR soient reconnus comme des acteurs politiques à part entière et puissent participer à la mise en œuvre mais également à l'élaboration, à la négociation et à la prise de décision concernant les normes et les outils de ce système multilatéral et pluripartite.

De cette manière, la redéfinition des priorités en matière de financement pourra se faire de manière démocratique, sans que le poids de la dette ne limite les dépenses sociales, comme c'est malheureusement le cas dans de nombreux pays aujourd'hui. Le système financier réformé mettra en place des investissements intégrées et systémiques dans les services publics et les infrastructures afin de garantir que tous les acteurs avancent dans la même direction vers le développement durable et la mise en œuvre des agendas mondiaux, notamment le Nouvel agenda urbain, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2030.

